



SAINT ALBAN
UNE HARMONIE À EXPLORER

www.st-alban.qc.ca

L'ALBANOIS

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2008

IL A ÉTÉ RÉSOLU :

D' la demande de madame Céline Petitclerc auprès de la C.P.T.A.Q. La demande consiste à une utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot P-109 pour une superficie de 7,571.91 mètres carrés afin de permettre le lotissement de deux (2) terrains bâtissables. Il existe plusieurs terrains de disponible pour la construction présentement sur le territoire de la municipalité mais cette dernière précise que la construction de ces résidences permettrait une uniformité du secteur qui est déjà bâti à plus de 90%. Ceci ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur à ce jour.

D' la demande de Ferme Ghironne auprès de la C.P.T.A.Q. La demande consiste à une vente entre agriculteurs d'une partie du lot 7-B du rang 1 pour une superficie d'environ 2.4 hectares. Ceci ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur à ce jour.

DE verser une somme de 50\$ à M. Robert A. Naud pour les Chevaliers de Colomb dans le cadre des Fêtes de Noël.

QUE la municipalité accorde un montant de 100\$ de subvention à l'école de musique Denys Arcand.

QUE monsieur Gaétan Falardeau soit nommé sur le comité de sélection de la municipalité dans le cadre du pacte rural en remplacement de monsieur Bernard Naud.

D' le montant de la marge de crédit de la municipalité à 75,000\$.

MOT DE VOTRE MAIRESSE

Bonjour à vous,

Le beau mois des couleurs est de nouveau arrivé et avec lui celui de préparer notre budget pour 2009. Un nouveau rôle d'évaluation a été déposé pour notre municipalité portant notre évaluation imposable à \$75 074 500. Plusieurs travaux ont été réalisés en 2008, entre autres le prolongement de notre réseau d'aqueduc au rang St-Joseph Est qui donne un service d'eau potable à plus de 10 contribuables, et améliore grandement leur qualité de vie.

Deux bons coups ce mois-ci, d'abord Mme Mijanou Bonnier qui a remporté le titre de meilleure concurrente adulte lors du 33e championnat provincial d'équitation western qui s'est tenu à Sorel; à noter que sa fille, Véronique, s'est aussi démarquée en se qualifiant pour le championnat provincial en présentation au licou, au pas et au trot.

Aussi Mlle Pascale Bourdages s'est méritée la 2e place au concours des Découvertes de la chanson de Magog en chant populaire. Fait à noter, la 1ère et 2e place ont été remportées par deux étudiantes de l'École de musique Denys Arcand, à laquelle notre municipalité octroie une subvention de \$100.00. C'est toujours plaisant de voir les résultats.

Sur ce bravo à vous trois les filles pour ces belles réussites et surtout continuez de vivre vos rêves et vos passions.

(J'attends vos bons coups pour le mois prochain)

Lynn Audet
418 285-9466
lpnaudetfils@globetrotter.net

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2009, qui se tiendront le lundi ou le mardi selon le cas et qui débuteront à 19 h 30;

12 janvier, 9 février, 9 mars, 14 avril (mardi), 11 mai, 8 juin, 13 juillet, 10 août, 14 septembre, 13 octobre (mardi), 9 novembre et le 9 décembre 2009.

QUE madame Andrée Gosselin, directrice générale soit autorisée par la présente à présenter une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'installation d'une borne fontaine sèche au lac à l'Anguille.

QUE les membres du Conseil sont extrêmement déçus du refus du ministère de la Famille et des Aînés d'accorder 100 places supplémentaires en garderie pour le comté de Portneuf. Ces places auraient données la chance à nos jeunes familles d'utiliser un service de garde subventionné et supervisé par un bureau coordonnateur.

QUE le règlement #169 décrétant des travaux d'aqueduc dans la route Saint-Philippe jusqu'au rang Saint-Joseph Est soit modifié de la façon suivante : En modifiant l'article 2 dudit règlement « Décrétant des travaux d'aqueduc dans la route St-Philippe jusqu'au rang St-Joseph Est, prévoyant une dépense de 145 000\$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 45 000\$, remboursable en 10 ans » par le remplacement du chiffre « 145 000 \$ » par le chiffre « 113,664.61 \$ » et le chiffre « 45 000 \$ » par le chiffre « 35,546.03 \$ »;

QUE ce conseil autorise madame la mairesse Lynn Audet à signer pour et au nom de la municipalité, l'addenda #2 du protocole d'entente pour le projet de mise aux normes du réseau d'aqueduc de la Rivière Blanche. Cet addenda permet de hausser l'aide financière de 257 285\$ à 282 153\$ et s'applique à un coût maximal admissible de 564 306\$, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

D'accorder une subvention de 50,000\$ à la Maison des Aînés dans le cadre de son projet d'agrandissement. Il est également entendu que la moitié de cette somme soit prise dans le surplus accumulé non affecté.

QUE dans l'éventualité où la Maison des Aînés de St-Alban obtienne de la Société d'habitation du Québec (SHQ) les engagements nécessaires à l'implantation d'un projet de 4 unités de logement social pour personnes âgées dans le cadre du programme AccèsLogis, le Conseil s'engage à accepter de verser, pendant les cinq (5) premières années d'exploitation du projet, une subvention équivalente à 10% des coûts de Supplément au loyer dont bénéficieront les locataires admissibles au programme AccèsLogis Québec de la SHQ.

QUE la municipalité accepte le règlement hors Cour du dossier numéro 200-22-035941-0053, tel qu'indiqué au préambule de la présente résolution ;

QUE les procureurs de la municipalité, soit ceux de la firme d'avocats Tremblay, Bois, Mignault et Lemay soient autorisés à signer tout document utile pour donner plein effet au règlement hors Cour de ce dossier et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alban.

QUE madame Andrée Gosselin, Directrice générale, soit autorisée à présenter une demande au F.I.M.R. dans le cadre du volet 3. Cette demande vise à obtenir une subvention permettant des rénovations majeures au CCFM.

DE réitérer notre demande au ministère des Transports du Québec de revoir la vitesse, la signalisation et la sécurité en général sur cette portion de route (Route 354). **QUE** copie de cette résolution soit acheminée aux municipalités limitrophes pour appui. **QUE** copie de cette résolution soit acheminée à monsieur Raymond Francoeur député provincial de Portneuf.

CRÉDITS DE TAXES

Un programme de revitalisation a été adopté (règl. #170) vous permettant d'obtenir un crédit de taxes dégressifs. En effet, avant de procéder à la rénovation ou bien à la construction, vous devez tout d'abord faire une demande écrite au bureau parce que nous devons vérifier si vous êtes admissibles. Vous devez obtenir un permis en bonne et dûe forme et n'avoir aucunes arrérages de taxes au moment de votre demande. Si votre demande est acceptée, vous pourrez bénéficier d'un crédit de taxes de 90% dès la première année applicable sur le bâtiment seulement. Vous recevez 80% de crédit la deuxième année et ce jusqu'à la cinquième année qui est à 50%. Toutes les informations sur ce nouveau programme sont disponibles au bureau municipal.

Le temps est venu de faire votre réservation pour le temps des fêtes. Pour participer au tirage des deux (2) salles, soit le centre communautaire Fernand Marcotte ou le centre des Loisirs vous devez donner votre nom au bureau municipal, au numéro 418 268-8026 avant le 10 novembre 2008. Le tirage se fera à la réunion du conseil du 10 novembre 2008.

LES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL SONT DU LUNDI AU VENDREDI DE 8:30 À 12:00 HEURES ET DE 13:00 À 16:30 HEURES, POUR TOUTES INFORMATIONS VEUILLEZ APPELER SUR LES HEURES DU BUREAU.

Le livre sur les baptêmes, mariages et sépultures de Saint-Alban de 1856 à 2007 est présentement disponible au bureau municipal au coût est de \$38.00.

IL EST INTERDIT DE JETER VOS GROS DÉCHETS DANS LES CONTENEURS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ.



CPA, Les portes de l'Enfer

Le comité tiendra son assemblée générale annuelle le jeudi 4 décembre 2008 à 19:30 hres au Centre communautaire Fernand Marcotte, 179 rue Principale.

Il est aussi à la recherche d'une personne pour travailler à l'accueil du centre de ski.

Un gros merci à tous nos supporteurs pour l'année 2008, on vous dit à bientôt.

Pour information : 418-268-3177

Invitation

Femmes, Succès et Argent

Les 22 et 23 novembre 2008, de 9 h à 15 h

Aimeriez-vous vous fixer **des objectifs financiers précis** et commencer immédiatement à **progresser** vers eux.

Souhaitez-vous enfin **vivre le succès** que vous désirez? **C'EST FACILE**

Inscrivez-vous à cet atelier et venez découvrir comment générer plus de succès et d'argent dans votre vie.

Formatrice : **Annie Létourneau**

annie.letourneau2@sympatico.ca

Coût 149 \$

Endroit : **Restaurant-Motel Le Chavigny**

11, rue des Pins, Deschambault (Québec)

ATTENTION NOMBRE LIMITÉ DE PLACES

Réservez dès maintenant par téléphone au 418-268-4241



La 8^{ème} édition du Noël d'Antan à Cap Santé se tiendra les 28,29 et 30 novembre prochain. Plus de 70 artisans animeront, dans une ambiance des Fêtes traditionnelles, ce marché de Noël extérieur et intérieur. Toute la population est conviée à ce rendez-vous qui se veut également une excellente occasion de faire vos achats de Noël : cadeaux, bouffe etc...

Information www.capsante.qc.ca

Téléphone : 418 285-0159 ou 418 285-0650.

SALON DES ARTISANS ET DU CADEAU DE NOËL

Venez nous rencontrer à notre 9^{ème} salon des artisans qui se déroulera la fin de semaine du 1 et 2 novembre prochain au centre paroissial de Saint-Casimir au 220, Boulevard de la Montagne.

Le public est invité à venir voir une quarantaine d'artisans et leurs œuvres provenant de Québec, la Mauricie et Portneuf, etc. Restauration sur place.

Samedi de 10h00 à 20h00 et dimanche de 10h00 à 16h00

Les membres du comité d'embellissement vous y attendent. Entrée gratuite.

Pour informations : Gaétane 418 339-2849 ou Anne 418 339-2733

APPEL DE PROJETS LOCAUX POUR LE PACTE RURAL 2009

Tout organisme désirant demander une aide financière dans le cadre du pacte rural devra faire parvenir sa demande au bureau municipal au plus tard le **31 octobre 2008 à 16:30 heures**. La municipalité de Saint-Alban dispose d'une enveloppe de \$17,907.65 pour 2009.

Pour plus d'information, vous pouvez vous rendre sur le site internet du CLD soit; www.cld.portneuf.com, sous l'onglet «Aide financière» à la rubrique «Pacte rural».



Collecte des déchets encombrants (monstres)

Les déchets encombrants sont les articles volumineux ou pesants de façon non limitative, tels les meubles, les articles de ménage, les appareils électriques, les fournaises, les sommiers et les matelas, les lits, les réservoirs d'eau chaude, les tapis ou tout autre objet non recyclable ne pouvant être reçu lors de la collecte régulière.

Les branches d'arbres, doivent être attachées et coupées en longueur d'environ quatre pieds.

UN DÉCHET VOLUMINEUX NE DOIT PAS PESER PLUS DE 125 KG.

Les pneus ne sont pas acceptés lors de la collecte des déchets encombrants.

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf vous informe que le centre de transfert de Saint-Alban (ancien dépôt de matériaux secs) situé au 180, route 354 sera fermé pour la saison à compter du 2 novembre 2008. Le centre est ouvert le samedi de 8h00 à 11h45 jusqu'au 1er novembre 2008.

AGE D'OR

Le 25 novembre prochain l'Age d'Or organise une soirée "récréative" chant, magie, histoire et d'autres surprises. Surveillez le bulletin du mois de novembre pour plus de renseignements. La direction.

Le Centre Internet St-Alban Desjardins

177, Principale (dans l'école Le Goéland)
Centre Internet 418-268-3332 Poste #3374

HORAIRE RÉGULIER

Mercredi	Accès libre : de 18 à 21 heures. 1\$/heure
Vendredi	Accès libre : de 18 à 21 :30 heures. 1\$/heure
Samedi	Accès libre : de 13 à 16 :30 heures. 1\$/heure

Pour informations, contacter Madeleine
au 418 268-6478

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte les mardis et jeudis de 18 :30 à 20 heures.
Le numéro est le 418-268-3557.

Bienvenue à tous.



CENTRE DES LOISIRS de Saint-Alban

La municipalité de Saint-Alban est à la recherche de deux (2) personnes afin de s'occuper du centre des Loisirs pour la saison hivernale 2008-2009.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae au bureau de la municipalité avant le 31 octobre 2008 à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Alban

Att : Mme Denise Trépanier

204 rue Principale

Saint-Alban (Québec)

G0A 3B0



TÉLÉPHONES IMPORTANTS

POMPIERS, AMBULANCES,

POLICIERS 9-1-1

Bureau municipal	418-268-8026
Télécopieur	418-268-5073
C.C.F.M.	418-268-3557
Centre des Loisirs	418-268-5913
Lynn Audet, mairesse	418-285-9466
École Le Goéland	418-268-3332
Les Portes de l'enfer	418-285-9439
CALSA	418-268-5352
Maison du Gardien	418-284-4232
M.R.C. de Portneuf	418-285-3744
Taxes scolaires	418-285-2600
Chambre commerces	418-268-5447
Site d'enfouissement (Neuville)	1-866-760-2714

PRÉVENTION SUICIDE

1-866-277-3553

OU 1-866-APPELLE